

RESTAURATION MUNICIPALE**TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024**

Adultes intra-muros (sur site de restauration communale) - Personnes retraitées	6,05 €
Enseignants dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 480	4,65 €
Enseignants dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 480	6,05 €
Invités Enseignants (sur sites scolaires)	8,24 €
Adultes extra-muros - Stagiaires et invités, personnel en formation employé par une autre collectivité	13,27 €
Personnel communal	4,59 €
Repas à thème avec animation	12,50 €